



Travaux dans voie privée

Par **Lynrehna**, le **20/10/2015** à **14:57**

Bonjour,

Propriétaire d'une maison dans une voie privée; mon "voisin" propriétaire d'un corps de ferme qu'il rénove pour revendre, nous donne du fil à retordre. Pour pouvoir passer ses gaines et alimentations il a fait faire une tranchée et retirer les pavés il y a maintenant un mois (environ). Cependant, l'accès à mon domicile est un peu compliquée et il a également laisser pendant plusieurs jours un trou de plus de 25 à 30 cm de diamètre. L'impasse étant maintenant abîmée et non éclairée la nuit, les tordages de chevilles sont au RDV. Aucune zone n'est balisée, ni zone de danger mentionnée.

Ma question est : Dans une voie privée, l'affichage de danger et le balisage des zones de danger est il obligatoire? Egalement, est-il obliger de nous donner une date de fin des travaux ou du moins a t il un délais légal pour repaver l'impasse?

(La mairie ne peut rien faire)

Merci